



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Délibération n° D_25_0353

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : 7e, 8e, 9e
Commission saisie pour avis : Urbanisme - Nature en ville - Sûreté
Commission(s) consultée(s) pour information :

Objet : "Les Hallimentaires" - Programmation 2025 au titre du développement des "maisons de l'alimentation" pour un montant total de 217 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Direction : Direction Développement territorial

Rapporteur : Monsieur Gautier CHAPUIS

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 73

Délibération publiée le : 19 mai 2025

PRESIDENT : Monsieur Grégory DOUCET

SECRETAIRE ELU : Madame Sonia ZDOROV TZOFF

PRESENTS : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, Mme BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLANC, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOSETTI, Mme BOUAGGA, Mme BOUZERDA, Mme BRAIBANT, M. BROLIQUIER, Mme BRUVIER HAMM, Mme CABOT, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, Mme CONDEMINE, Mme CROIZIER, M. DEBRAY, Mme DELAUNAY, Mme DE LAURENS, Mme DE MONTILLE, Mme DESRIEUX, M. DOUCET, M. DRIOLI, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme DUBOT, M. DURAND, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, Mme FERRARI, Mme GAILLIOUT, M. GENOUVRIER, Mme GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAUT, M. GODINOT, Mme HENOCQUE, M. HUSSON, M. KÉPÉNÉKIAN, M. KIMELFELD, Mme LEGER, M. LÉVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, Mme MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, Mme PERRIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme POPOFF, M. PRIETO, Mme PRIN, M. REVEL, Mme ROCH, Mme RUNEL, Mme TOMIC, Mme VERNEY-CARRON, Mme VIDAL, M. VIVIEN, Mme ZDOROV TZOFF, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. VASSELIN (pouvoir à M. MAES), M. CHIHI (pouvoir à M. VIVIEN), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à M. MONOT), M. BLACHE (pouvoir à M. BILLARD), Mme GOUST (pouvoir à Mme MARAS).

ABSENT NON EXCUSE : M. HERNANDEZ.

Délibération n° D_25_0353

"Les Hallimentaires" - Programmation 2025 au titre du développement des "maisons de l'alimentation" pour un montant total de 217 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Le Conseil municipal,

Face aux inégalités constatées en matière d'accès à une alimentation qualitative, la Ville de Lyon s'engage à construire une offre constitutive d'une démocratie alimentaire en tant qu'enjeu politique, social et environnemental, en s'appuyant sur l'action de partenaires qui investissent cette thématique au cœur des arrondissements et des quartiers de la ville. La Ville de Lyon propose de les amplifier grâce à la démarche collective dénommée « Les Hallimentaires ».

Travaillée en étroite concertation avec les acteurs de l'alimentation durable, la constitution de ce réseau a abouti à la création d'un label, « Les Hallimentaires », matérialisé par la mise en œuvre d'une charte, jointe en annexe au présent rapport, par laquelle l'ensemble des acteurs s'engagent dans la démarche de valorisation et de soutien de lieux de ventes et de consommation de denrées alimentaires, de sensibilisation aux enjeux sanitaires et environnementaux de l'alimentation, de transmission de savoir-faire en matière d'agriculture comme de cuisine responsable, de vecteurs d'échanges socioculturels et de convivialités.

Les « Hallimentaires » sont à considérer comme un outil de lutte contre la précarité alimentaire porté par l'Etat, la Métropole et la Ville de Lyon, les associations et les entrepreneurs sociaux. Cette démarche ne se substitue ni au travail des associations, partenaires ou non de la Ville de Lyon, ni aux dispositifs d'urgence.

La Ville de Lyon et ses partenaires s'engagent donc, par le biais des « Hallimentaires », à travailler en étroite collaboration avec les producteurs locaux, les commerçants, les professionnels de la restauration, les écoles, le tissu médico-social, les associations et les autres acteurs de la ville concernés.

L'objectif des « Hallimentaires » est ainsi de créer et de soutenir un réseau de lieux dans les arrondissements de Lyon qui œuvrent à la « démocratie alimentaire », c'est-à-dire qui proposent ou s'emploient à favoriser une alimentation qualitative, durable et accessible.

I - Actions s'inscrivant dans le premier objectif des « Hallimentaires » - Développer le lien social et soutenir l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous :

- Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à l'association « Vers un réseau d'achat en commun - V.R.A.C Lyon Métropole », sisé 41 avenue de la République à Villeurbanne pour son action : « un accès digne à l'alimentation durable pour toutes et tous - un marché à prix accessible à la Duchère ».**

L'association « V.R.A.C » a été créée en 2013, avec pour objet de proposer des produits de qualité à prix accessibles dans une perspective de redonner du pouvoir d'achat aux habitants et de lutter contre les inégalités en matière de consommation dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

La principale action de « V.R.A.C » est la mise en place des groupements d'achats de produits alimentaires de qualité pour lutter contre la restriction du pouvoir d'achat et de la consommation des habitants des quartiers prioritaires de Lyon et la région lyonnaise.

Les groupements d'achats sont également ouverts aux personnes intéressées habitant hors de la zone, mais dans la limite de 30 % des places disponibles. Au sein des groupements d'achat, les

prix sont accessibles à toutes et à tous, grâce à l'achat de produits de qualité en grandes quantités qui permettent de réaliser des économies d'échelle.

L'action de « V.R.A.C » dans le quartier de la Duchère se déroule au sein de la « Halle agricole » et s'inscrit dans un projet plus global porté par l'association autour du développement de marchés de produits frais et de démarches territoriales. Ce projet de développement est cofinancé par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Mieux manger pour tous ».

Les objectifs pour 2025 sont :

- Poursuite du développement d'un marché de produits frais hebdomadaire dans le quartier de la Duchère :
 - o Augmenter et diversifier l'offre de produits frais, plébiscitée par les habitants ;
 - o Favoriser la participation ponctuelle des producteurs dans les marchés ;
 - o Poursuivre le travail de développement social local auprès des habitants et des partenaires sociaux du territoire pour faire connaître la tarification sociale « coup de pouce » ;
 - o Poursuivre la mobilisation et l'implication des habitants du quartier autour du projet en communiquant sur l'action dans le quartier Sauvegarde ;
 - o Améliorer l'accueil des nouveaux adhérents pendant les marchés afin de leur expliquer la particularité du projet « V.R.A.C » et de les accompagner dans leurs achats ;
 - o Mobiliser et coordonner les adhérents, favoriser l'implication des nouveaux adhérents ;
 - o Renforcer la convivialité et le lien social pendant le marché.
- Mise en œuvre d'ateliers et d'espaces autour des enjeux de démocratie alimentaire dans le quartier de la Duchère :
 - o Incrire la démarche de démocratie alimentaire dans le cadre de « Territoires à Vivres Grand Lyon », en favorisant notamment l'échange avec d'autres collectifs d'habitants de la Métropole de Lyon, en proposant des visites de fermes, de tiers-lieux inspirants et des formations ou des conférences autour des questions d'alimentation ;
 - o Mobiliser les habitants sur un diagnostic de territoire sur l'alimentation pour participer à l'inscription pérenne de la Halle au sein du projet de renouvellement urbain de la Sauvegarde.

2. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros à l'association « Vers un réseau d'achat en commun - V.R.A.C Lyon Métropole » sise, 41 avenue de la République à Villeurbanne pour son action : « un accès digne à l'alimentation durable pour toutes et tous dans le quartier « Sœur Janin » (5^{ème} arrondissement).

Le groupement d'achat se déroule au sein du point contact de GrandLyon Habitat situé 36 rue Sœur Janin. Ce groupement regroupe plus de 50 ménages et compte une quarantaine de commandes par mois. Un groupe de bénévoles se relaie pour aider à mettre en place les distributions. Le groupement d'achat permet la distribution mensuelle de 70 à 80 références de produits alimentaires, d'hygiène et de cosmétiques lors de 9 épiceries éphémères annuelles.

Les objectifs pour 2025 sont de :

- Maintenir l'activité liée au groupement d'achat et continuer à développer la participation des habitants ;
- Continuer à former les bénévoles et à les soutenir dans leurs tâches ;
- Mener des actions de développement social local pour faire connaître la tarification sociale « coup de pouce » en rencontrant des acteurs du territoire : GrandLyon Habitat, Confédération Syndicale des familles de Champvert, Habitat et Humanisme, MJC Ménival, « Les amies du monde » (résidence pour femmes isolées à la rue), Centre

- social et culturel de Champvert, Centre socio-culturel du point du jour... ;
- Organiser une sortie chez un producteur de « V.R.A.C » pour favoriser le pouvoir d'agir et la réappropriation de son alimentation et de sa santé.

3. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut/Arche de Noé sise 5 rue Félixissent à Lyon (7^{ème} arrondissement) pour son action : « paniers solidaires - lutte contre la précarité alimentaire ».

La Fondation de l'Armée du Salut intervient principalement dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, de la protection et l'accompagnement de l'enfance et de l'adolescence, du soin, du handicap ou de la dépendance et du secours/aide alimentaire.

Le projet porté par la Fondation de l'Armée du Salut - Centre social l'Arche de Noé, en partenariat avec l'association « Amapopote », a pour objectif de répondre aux besoins des familles en difficulté du quartier de la Guillotière où est notamment constatée une précarité alimentaire importante chez une partie de la population. L'objectif de l'action est de permettre à des familles adhérentes à faibles revenus de bénéficier chaque semaine de paniers solidaires contenant des fruits, des légumes, du pain et des œufs frais, distribués par des producteurs locaux à moindre prix.

Des ateliers culinaires sont également proposés dans le cadre de cette action. Ces ateliers, organisés une fois par mois, se déroulent dans les cuisines de « l'Arche de Noé » ou de l'épicerie sociale et solidaire. Ils permettent aux participants d'apprendre à cuisiner des produits de saison, de découvrir des pratiques alimentaires durables et de favoriser le lien social.

En parallèle, des actions complémentaires visant à offrir un accompagnement adapté, tout en favorisant l'autonomie et le lien social sont développées et le projet intègre l'organisation de repas conviviaux une fois par trimestre. Ces repas rassemblent les familles bénéficiaires, les habitants du quartier, et les partenaires locaux. Ils sont conçus comme des espaces d'échange et de partage, favorisant la mixité sociale.

4. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à l'association « Territoire à Vivres Grand Lyon » (TAV) sise 41 avenue de la République à Vénissieux pour son action : « Pérenniser la caisse de l'alimentation du 8^{ème} arrondissement ».

L'association « Territoires à Vivres Grand Lyon » réunit un ensemble de structures du territoire qui coopèrent pour favoriser un accès digne à une alimentation de qualité (Secours Catholique, VRAC, Épiceries sociales et solidaires, AMAP, Récup & Gamelles, Centres Sociaux, Bellebouffe ...).

La caisse de l'alimentation est une expérimentation dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon portée par le collectif « Territoires à Vivres Grand Lyon » et soutenue par la Métropole de Lyon, l'État et des fondations. Elle s'inspire de la proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation et a pour objectif général de rendre accessible à toutes et tous une alimentation de qualité, de défendre un droit à l'alimentation durable, et un système alimentaire plus juste et vertueux.

Les objectifs sont de :

- Tester une forme de sécurité sociale de l'alimentation avec 270 bénéficiaires et 15 lieux conventionnés ;
- Lutter contre la précarité alimentaire ;
- Éprouver la démocratie alimentaire en impliquant les habitants dans les règles de fonctionnement et l'offre alimentaire de leur quartier ;
- Évaluer les impacts positifs sur les comportements alimentaires, le renforcement du pouvoir d'agir, la coopération entre acteurs, la santé ;

- Contribuer au développement d'un circuit de production et de distribution durable, équitable et rémunérateur pour les producteurs.

La caisse de l'alimentation est un budget collectif constitué par les cotisations des membres, des subventions publiques et privées et des dons. Cette caisse est gérée de manière démocratique par ses membres et sa constitution permet aux adhérents de recevoir chaque mois une somme à dépenser (150 euros) dans des lieux de distribution alimentaire répondant à des critères de qualité définis collectivement. Ces lieux conventionnés sont majoritairement situés dans le 8^{ème} arrondissement et ont tous été conventionnés sur critères environnementaux, sociaux et locaux.

Après avoir mobilisé un collectif d'habitants pendant l'année 2023, a été créé en février 2024 le comité d'habitants « CALIM8 » qui réunit aujourd'hui une trentaine d'habitants du 8^{ème} arrondissement et dont environ la moitié souffre de précarité alimentaire au quotidien. Les membres du comité « CALIM8 » se rencontrent tous les mois pour assurer le suivi de la caisse et adapter son fonctionnement ou mettre en place des projets annexes dans une perspective de démocratie alimentaire. Ils peuvent aussi se rencontrer en commission entre les assemblées plénières.

Les participants sont accompagnés selon différentes modalités dans le cadre de leur appropriation des enjeux de l'alimentation : participation au comité habitants « CALIM8 », parcours d'apprentissage commun, ateliers annexes, communication sur les actions réalisées par les acteurs du quartier.

II - Actions s'inscrivant dans le deuxième objectif des « Hallimentaires » - Accompagner l'ouverture et soutenir les « maisons de l'alimentation » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut sise 131 avenue Thiers à Lyon (6^{ème} arrondissement) pour son action : « l'épicerie sociale et solidaire - « le marché des sages » dans le quartier Moncey/Place Gabriel Péri ».

L'objectif de cette action est de permettre la réouverture de l'épicerie sociale et solidaire, initialement portée par l'association « L'Olivier des Sages », dans le quartier de Moncey (3^{ème} arrondissement) et située 8 rue de l'Epée. Le but de l'action est de permettre l'accès à l'alimentation des foyers bénéficiant d'un reste à vivre inférieur à 12 euros par jour et par personne. L'épicerie accueille les bénéficiaires pour une durée définie (6 mois renouvelable 3 fois) sur rendez-vous.

Le fonctionnement de l'épicerie est fondé sur la mise en place de tarifs sociaux qui permettent l'accès à l'alimentation de toutes et tous, mais aussi d'une tarification solidaire qui favorise la mixité sociale. L'accueil des clients se fait sur prescription en fonction de la situation économique, sociale et administrative des personnes. L'épicerie est également ouverte à toutes et tous, notamment aux clients hors prescriptions qui souhaitent effectuer leurs courses sans justifier d'un besoin économique particulier, simplement sur la base d'un intérêt pour les produits proposés et dans une adhésion au projet et aux valeurs de l'épicerie (les clients « solidaires »).

En complément à l'activité de l'épicerie sociale et solidaire, « Le marché des sages » propose également :

- L'accès à des vêtements de seconde main par l'ouverture d'une boutique de vêtements solidaire où les clients qui visiteront l'épicerie pourront aussi bien procéder à des achats alimentaires, qu'à des choix vestimentaires et ceci sur le même modèle que l'épicerie sociale et solidaire ;
- L'accueil sur une permanence sociale, 3 fois par semaine, en capacité d'écoute et de réorientation des personnes dans un objectif de ne laisser personne sans réponse à ses

- besoins sociaux ou non encore prise en charge par les organismes et associations compétentes, en accord avec le principe d'accueil inconditionnel ;
- La mise en place d'ateliers spécifiques pour les clients de l'épicerie répondant aux besoins non couverts dans le quartier de Moncey afin de développer le lien social et le vivre ensemble.

2. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros à l'association « Vers un réseau d'achat en commun - V.R.A.C Lyon Métropole » sise 41 avenue de la République à Villeurbanne pour son action : « la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation - Une alimentation de qualité pour toutes et tous ! ».

Depuis 2022, l'association « V.R.A.C » coordonne les activités de la « Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation », tiers-lieu alimentaire durable et solidaire qu'elle a lancé en 2022. Les actions mises en place en 2025 à la MESA reposent sur quatre grands objectifs :

- œuvrer pour la justice sociale alimentaire ;
- générer l'action collective, la participation et le développement social ;
- s'inscrire dans une démarche d'accompagnement social et d'insertion professionnelle ;
- participer aux systèmes alimentaires territoriaux durables.

La cuisine peut se transformer en un espace ouvert et collectif coordonné par « V.R.A.C » (cuisines de quartier), pour les habitants du quartier souhaitant être accompagnés afin de cuisiner dans un espace professionnel.

Afin de garantir une offre alimentaire plus régulière aux habitants du quartier, une épicerie inspirée des groupements d'achats « V.R.A.C » est proposée à tarif modulable trois fois par semaine au sein de la MESA.

Enfin, la MESA a également vocation de générer l'action collective, la participation et le développement social via l'éducation populaire et l'organisation régulière de groupes de travail « démocratie alimentaire ».

3. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros à l'association « Récup & Gamelles », sise 95 rue Villon à Lyon 8^{ème} pour son action : « La Récuperia ».

« Récup & Gamelles » est une association lyonnaise, créée en 2014 par trois fondatrices engagées depuis de nombreuses années sur les enjeux environnementaux et socio-éducatifs, afin de les partager et de les diffuser auprès du grand public.

L'association agit contre le gaspillage alimentaire et pour la promotion d'une alimentation durable et zéro déchet, accessible à tous. Elle met en place des actions concrètes et participatives afin de permettre aux citoyens et aux acteurs de la chaîne alimentaire de s'engager et d'échanger des pratiques autour de la thématique « AntiGaspi ».

L'association développe ainsi plusieurs activités :

- Collecte hebdomadaire d'invendus alimentaires bio (fruits, légumes, pain, produits secs) auprès de partenaires ;
- Animations « antigaspi » : ateliers de cuisine, expo-quizz-jeux, buffets pédagogiques zéro déchet, démonstration et dégustation de recettes ;
- « Bocalerie solidaire » : confection de confitures et sauces artisanales, distribuées à prix coûtant dans des points de vente solidaires, écoresponsables, zéro déchet ;
- Accompagnement de collectifs citoyens et professionnels dans une démarche « antigaspi ».

Depuis 2022, l'objet social de la structure a été étendu à la lutte contre le gaspillage et la précarité

alimentaire par le développement d'une restauration antigaspi et solidaire, à travers une offre de cuisine, engagée et accessible à toutes et tous, au sein de tiers-lieux alimentaires du 8^{ème} arrondissement.

En mars 2024, le restaurant solidaire, « La Récuperia » a été créé par « Récup e& Gamelles » dans des locaux situés 95, rue Villon, au cœur d'un quartier prioritaire du 8^{ème} arrondissement. Ce nouveau lieu propose un café restaurant antigaspi, une tarification solidaire et des activités d'acculturation et de découverte à l'alimentation saine et durable. Dans un objectif de lutte contre la précarité alimentaire, « La Récupéria » propose un service à table d'une cuisine créative réalisée à partir d'invendus alimentaires bio destinée principalement aux habitants du quartier prioritaire.

III -Action s'inscrivant dans le troisième objectif des « Hallimentaires » - Mettre en œuvre des pratiques et solutions qui visent à minimiser l'impact environnemental des acteurs de l'alimentation en privilégiant les circuits courts et les fournisseurs engagés dans une agriculture ou une production responsable :

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros à l'association « ALLIES », sis 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^{ème} pour son action : « animation des projets Quartiers Fertiles dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements ».

L'Exécutif municipal a inscrit le développement de l'agriculture urbaine et la promotion de l'alimentation durable comme axes majeurs du Plan de mandat 2020-2026. En effet, dans le contexte de transition écologique, la réappropriation de notre alimentation passe ainsi par la réappropriation de tout le système alimentaire et notamment la production de son alimentation.

La plantation de vergers municipaux dans tous les arrondissements, tout comme la multiplication des lieux de pratiques agricoles, grâce par exemple aux jardins citoyens et partagés, sont autant de leviers de développement de l'agriculture urbaine.

L'appel à projets lancé en 2020 par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la promotion des « quartiers fertiles », afin de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville faisant l'objet d'opération de renouvellement urbain, a été l'occasion de réunir les conditions permettant de réaliser des projets répondant aux objectifs de l'Exécutif municipal et aux enjeux sociaux des quartiers prioritaires du contrat de ville métropolitain 2024-2030 et de la convention territoriale de Lyon.

Deux projets ont été retenus par l'ANRU et mise en œuvre depuis 2021 : le projet « De la graine à l'assiette » pour les quartiers Mermoz et Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement), et le projet de « De l'écoquartier à la cité nourricière et solidaire : la halle agri-culturelle » pour le quartier de la Duchère (9^{ème} arrondissement).

Les projets « quartiers fertiles » visent à développer les circuits courts de production et de distribution, la création d'emplois et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Partenaire de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans ses objectifs en matière d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi, d'innovation sociale et de développement local, l'association « ALLIES » est également partenaire dans les démarches d'agriculture urbaine aux côtés de la Ville de Lyon. L'association « ALLIES » accompagne, coordonne et anime l'écosystème des acteurs du territoire (entreprises, associations, collectivités, bailleurs sociaux, habitants, partenaires de l'emploi et de l'insertion, de l'éducation populaire, de la culture, de la santé...) engagés dans la mise en œuvre des projets d'agriculture urbaine et d'alimentation durable.

À cette fin, l'association « ALLIES » a sollicité l'appui financier de la Ville de Lyon sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 40 000 euros.

Le tableau suivant liste les actions avec les montants de subventions auxquelles je vous propose de répondre favorablement :

N° de l'action	Arndt(s)/ Quartier(s)	Structure/ Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant proposé 2025	Maison de l'alimentation LC124119	Politique de la ville LC 41780	Projet Péri LC 116474
8266	9 ^{ème} / Duchère	« Vers un réseau d'achat en commun-V.R.A.C Lyon Métropole » 41 avenue de la république 69200 Vénissieux	Pour un accès digne à l'alimentation durable pour tous à Lyon	155 684 €	20 000 €	15 000 €	5 000 €	
8283	5 ^{ème} / Janin	« Vers un réseau d'achat en commun-V.R.A.C Lyon Métropole » 41 avenue de la république 69200 Vénissieux	Pour un accès digne à l'alimentation durable pour tous	628 098 €	5 000 €		5 000 €	
7924	3 ^{ème} Moncey	« Fondation Armée du Salut (FADS) - Arche de Noé » 5 rue Félix-sent 69007 LYON	Marché des Sages-2025	299 089 €	70 000 €	20 000€	44 000 €	6 000€
8311	7 ^{ème} / Guillotière	« Fondation Armée Du Salut (FADS) - Arche de Noé » 5 rue Félix-sent 69007 LYON	Lutte contre la précarité alimentaire	27 827 €	12 000 €	5 000 €	7 000 €	
9004	8 ^{ème} / Mermoz	« Territoire à vivre » 41 avenue de la république 69200 VENISSIEUX	Pérenniser la caisse de l'alimentation sur Lyon 8 ^{ème}	376 515 €	20 000 €	20 000 €		
7271	8 ^{ème} / Mermoz Langlet-Santy	« Vers un réseau d'achat en commun-V.R.A.C Lyon Métropole » 41 avenue de la république 69200 VENISSIEUX	La Maison engagée et solidaire de l'alimentation (MESA) - Une alimentation de qualité pour toutes et tous !	332 760 €	25 000 €	25 000 €		
9365	8 ^{ème} / Langlet-Santy	« Récup et Gamelles » 95 rue Villon 69008 LYON	« La Recupéria »	234 005 €	25 000 €	25 000 €		
9236	8 ^{ème} et 9 ^{ème} / Duchère-Mermoz Langlet-Santy	"ALLIES" 24 rue Etienne Rognon 69007 LYON	Cheffes de projets Quartiers fertiles Lyon 8 ^{ème} et Lyon 9 ^{ème}	108 960 €	40 000 €	40 000 €		
TOTAL					217 000€	150 000 €	61 000 €	6 000 €

Vu ladite charte ;

Vu le modèle type de convention d'application ;

Vu les conventions mixtes ;

Vu l'avis favorable du Conseil du 8e arrondissement en date du 15/04/2025

Vu l'avis favorable du Conseil du 7e arrondissement en date du 15/04/2025

Vu l'avis favorable du Conseil du 9e arrondissement en date du 15/04/2025

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 217 000 euros (non soumis à TVA), sont allouées aux structures précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
- 3- Les conventions mixtes jointes en annexe à la présente délibération, avec l'association « VRAC Lyon Métropole », la Fondation de l'Armée du Salut, et l'association « Récup & Gamelles », sont approuvées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.
- 5- La dépense en résultant, soit 217 000 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 150 000 euros sur la ligne de crédit 124119, nature 65748, fonction 420 ;
 - 61 000 euros sur la ligne de crédits 41780, nature 65748, fonction 420 après transfert de 10 000 euros depuis la ligne de crédit 41780, nature 65748, fonction 420 ;
 - 6 000 euros sur la ligne de crédit 116674, nature 65748, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lyon, signé le 16/05/2025

Grégory DOUCET